

CONTRÔLE EXTERNE ET AUDIT DE GESTION DES EPE

L'IGF reçoit le mandat exclusif de l'Etat

L'IGF, saisie uniquement par les autorités et organes de gestion représentant l'Etat actionnaire, sera habilitée à effectuer un contrôle externe et un audit de gestion des entreprises publiques économiques, notamment celles en charge des projets financés sur concours budgétaire, et à analyser les opérations et les activités des EPE au titre de mission de vérification.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - L'Assemblée nationale examinera lors de la session en cours un projet de loi qui habilite l'Inspection générale des finances (IGF) à contrôler et à auditer la gestion des entreprises publiques économiques (EPE) de la même manière que pour les institutions et administrations publiques. Ce projet de loi porte approbation de l'ordonnance n°08-01 du 28 février 2008 complétant l'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et

la privatisation des entreprises publiques économiques. Il s'agit, à travers cette ordonnance, de donner un ancrage légal à l'intervention de l'IGF au sein des EPE, notamment celles en charge des projets financés sur concours budgétaire.

Les motifs de cette nouvelle ordonnance

Selon l'exposé des motifs, cette mesure ne s'oppose pas aux dispositions du code de commerce dans la mesure où n'elles introduit aucun changement aussi bien par rap-

port à l'exercice de la fonction de contrôle légal par les commissaires aux comptes que par les organes statutaires. Expliquant cette mesure, les initiateurs des amendements rappellent que jusqu'à présent, le contrôle est effectué essentiellement par les structures des EPE et les commissariats aux comptes. Ils constatent néanmoins que «les organes de gestion représentant l'Etat actionnaire ont rarement eu recours à des services externes pour analyser les opérations et les activités des EPE lorsque la nécessité a été révélée, notamment au titre de missions de vérifications».

L'Etat seul habilité à saisir l'IGF

Cependant, le contrôle et l'audit de l'IGF ne peut

intervenir que sur saisine des autorités habilitées ou des organes de gestion représentant l'Etat actionnaire, selon des conditions et des modalités qui seront fixées par voie réglementaire (article 7 bis). Il est également prévu que le rapport de la mission ne sera remis qu'à l'auteur de la saisine qui statue sur les suites à donner au rapport de mission de l'IGF, le Conseil des participations de l'Etat étant informé (article 7 ter).

Les EPE ne peuvent pas s'opposer à la mission de l'IGF

Pour faciliter la mission de contrôle et d'audit de l'IGF, il est fait obligation aux responsables des EPE contrôlées de présenter les documents, les fonds, valeurs et justifica-

tifs nécessaires à l'accomplissement de la mission (article 7 quinquies). Ces responsables ont toute latitude de communiquer à l'IGF toute information complémentaire sur les actes de gestion qu'ils ont eus à assumer. Toutefois, ils ne peuvent opposer le respect de la voie hiérarchique, le secret professionnel ou le caractère confidentiel des documents à consulter pour se soustraire à ces obligations (article 7 sexies).

L'IGF peut s'adjoindre des compétences externes

Le texte prévoit également de permettre à l'IGF, sous sa responsabilité, de faire participer à des travaux des agents qualifiés des institutions et administrations publiques, consul-

ter des spécialistes ou désigner des experts susceptibles de l'assister.

Ces personnes extérieures à l'IGF peuvent dans le cadre des missions qui leur sont assignées et sous le contrôle de ses inspecteurs avoir accès aux documents et renseignements y afférents. Mais il leur est fait obligation de s'interdire toute ingérence dans la gestion ou tout acte et injonction susceptibles de mettre en cause les prérogatives des gestionnaires ou des décisions des organes sociaux de l'entreprise, de préserver, en toute circonstance, le secret professionnel, d'effectuer leur mission en toute objectivité et de fonder leurs constatations sur des faits établis (article 7 quater).

C. B.

DEUXIÈME ÉDITION DU FORUM ÉCONOMIQUE ALGÉRO-FRANÇAIS

Un succès et l'expression d'une vision renouvelée

Le Forum économique franco-algérien, organisé par le Réseau des Algériens diplômés des grandes écoles et universités françaises (Reage), de par la participation de quelque 2 000 visiteurs et plus de 40 entreprises algériennes et internationales et l'expression d'une vision renouvelée de la coopération économique bilatérale et de la mobilisation des compétences, a été un succès.

Il était l'un des derniers intervenants de la conférence plénière du deuxième forum économique algéro-français, tenue samedi soir dans l'amphi Vital Roux de l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP-EAP) sous la direction du Réseau des Algériens diplômés des grandes écoles et universités françaises (Reage). Jean-Louis Guigou, délégué général de l'Institut de prospective et d'études de la Méditerranée (Ipemed), a estimé que le sommet des chefs d'Etats de la rive Nord et Sud de la Mare Nostrum, prévu le 13 juillet prochain, sera l'occasion de lancer un G Med associant 21 pays européens et 12 pays arabes, si tous y adhèrent. Soit une alternative face à l'échec relativement avéré, aux déconvenues du processus de Barcelone, initié voilà douze ans.

L'immigration choisie, un facteur d'irritation

Mais aussi une opportunité pour les sociétés civiles, les étudiants et forces intellectuelles ainsi que les chefs d'entreprises, notamment les PME/PMI, de la Méditerranée, de booster le dialogue méditerranéen. Egalement de stimuler la mobilité des compétences, fi de toute considération politique, voire politique, sur l'«immigration choisie». Idée partagée par l'ancien Premier ministre et présidente de la commission économique de l'Association France-Algérie, Edith Cresson, qui avait donné la la à cette conférence plénière. Plaidant l'amélioration des relations économiques algéro-françaises, de manière concrète et basée sur une «vision moins technocratique et plus humaine», Edith Cresson avait appelé à ce «que les choses bougent sans égard pour le politiquement correct des deux pays» concernant la mobilité des cadres.

Affichant son «irritation», la représentante de l'Association France-Algérie avait estimé que ceux qui prônent une immigration choisie sont «à côté de la plaque».

Vision renouvelée de la coopération algéro-française

A contrario de cette vision éculée, c'est «la démarche différente, intéressante et nouvelle» impul-

sée par le mouvement Reage que l'ancien Premier ministre a saluée. Reage qui a justement réussi le pari de tenir la deuxième édition de son forum économique algéro-français. Précédant cette conférence plénière, un Business networking ou espace de débats entre entrepreneurs, experts, banquiers et étudiants des deux pays, avait eu lieu dans un autre local de cette école, l'amphi Gelis. Deux occasions pour exprimer une vision renouvelée de la coopération économique bilatérale et en matière de mobilisation des compétences, de la diaspora algérienne notamment. Cela au regard des opportunités offertes, des atouts nombreux de l'économie algérienne et des avancées certaines dans le secteur bancaire.

En dépit de l'absence de lisibilité et l'insuffisante efficacité politique (algérienne s'entend) et autres contraintes et difficultés au demeurant surmontables. Concernant le développement du capital humain, la formation qualifiante et l'économie fondée sur la connaissance, l'élévation des compétences managériales. Mais aussi davantage de confiance dans l'entrepreneuriat et les aptitudes juvéniles, la nécessité d'un cadre institutionnel adéquat et d'une politique publique visible, la clarté et l'application des textes législatifs et réglementaires, une meilleure fluidité et connaissance mutuelle des marchés.

Deux mille visiteurs au Forum Reage

Une seconde édition marquée par la participation de quelque 2000 visiteurs, étudiants et diplômés, cadres algériens et franco-algériens et plus de 40 entreprises algériennes, françaises et internationales.

Des étudiants et des diplômés qui n'ont cessé d'affluer pendant la journée de samedi au niveau des stands des entreprises, en quête de possibilités de recrutement et de soutien à leurs projets créatifs. Dans ce sens, la jeune équipe du Reage avait sélectionné une dizaine de projets novateurs, soumis avant la tenue du forum, et dont elle a retenu le projet le plus avancé.

Relatif à l'implantation en Algérie d'une unité de robotique et de médecine complexe, ce projet a vu son promoteur récompensé à l'issue de cette conférence. Ont été également présentées des success-stories de cadres de la diaspora algérienne dont plusieurs sont revenus en Algérie, en créant des entreprises dans plusieurs secteurs d'activité ou en rejoignant des entreprises implantées dans notre pays.

En signalant qu'une tombola a également été organisée au profit des mères et enfants orphelins en Algérie, en soutien aux actions de l'association SOS Villages d'enfants.

C. B.

BOUMERDÈS

Nouveau séisme de magnitude 4 sur l'échelle de Richter

Désormais, depuis 2003, les tremblements de terre font partie de la vie des populations de la wilaya de Boumerdès. Un autre séisme a été ressenti hier à 6h41 par les habitants des communes du centre de cette wilaya. D'une magnitude 4 sur l'échelle de Richter qui en compte 9, cette secousse n'a, fort heureusement, causé aucun dégât.

L'épicentre a été localisé en mer, à 9 km au nord-est de Zemmouri, selon un technicien du Craag (Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique) que nous avions joint par téléphone mais qui ne disposait pas de toutes les données techniques. Pour lui, il s'agit probablement d'un nouveau séisme. Ce ne serait donc pas une réplique du terrible tremblement de terre du 21 mai 2003 (6,8 à 7,2 sur l'échelle de Richter) localisé à 7 km au nord de Zemmouri, ni celui du 1^{er} février 2008 à 8 km au nord de la ville de Boumerdès de magnitude 5,2 sur l'échelle Richter.

A noter que la distance qui sépare les épicentres du tremblement de terre de 2003 est de moins d'une dizaine de kilomètres sur la même ligne d'horizon.

Abachi L.